

C O N S E I L F E D E R A L

Session des 9 et 10 mai 1975 à Paris

RAPPORT DU TRESORIER

I. RESULTATS DE L'EXERCICE 1974

1. Comme les dernières années l'inspecteur financier habituel a procédé à une vérification approfondie des écritures de l'exercice 1974. Il note dans son rapport que "les contrôles des divers comptes et des documents justificatifs des recettes et des dépenses ont permis de constater l'excellente tenue des livres comptables ainsi que la parfaite concordance des soldes avec les chiffres de la situation active et passive de fin d'année et du compte "Recettes et charges "établis au 31 décembre 1974".
2. La situation au 31 décembre 1974 (doc.FIN/P/161) fait apparaître, par rapport à celle de 1973, une diminution substantielle des postes tant actif que passif. Elle résulte évidemment en ordre principal du fait que la subvention annuelle a été encaissée pendant l'exercice. Les conséquences en sont : la réduction du passif en banque qui au 31 décembre 1974 est de 150.000 FB alors qu'il dépassait 1 million de FB au 31 décembre 1973: la réduction du montant des subventions encore à payer aux organisations membres; l'établissement du poste des créditeurs divers à environ 200.000 FB ce qui peut être considéré comme normal, alors qu'il approchait du million de FB à la fin de 1973.
3. L'importance des postes actif et passif au 31 décembre 1974 par comparaison à l'année précédente n'est pas affectée par la diminution d'environ 200.000 FB du poste débiteur des cotisations à recevoir des organisations membres, le poste créditeur des cotisations reçues d'avance s'étant accru d'autant. Il faut néanmoins souligner l'effet bénéfique de l'une et de l'autre sur la trésorerie, et souhaiter que ce double mouvement puisse s'amplifier au cours de 1975.
4. Les postes débiteurs : cotisations à recevoir et créditeurs : subventions à payer ont été effectivement régularisés dans leur presque totalité depuis le 31 décembre 1974.
5. Le passif au 31 décembre 1974 se trouve enfin réduit par rapport à celui de l'année précédente par la disparition de toutes réserves. Cette situation gravement préoccupante résulte de l'accélération du mouvement constaté au cours de ces dernières années de gri-gnotement constant des réserves constituées à la fin des années

./...

./...

soixante. Atteignant à la fin de 1970 environ 1.300.000 FB, ces réserves se sont ramenées successivement à environ 900.000 FB fin 1971, à environ 700.000 FB fin 1972 et s'élevaient encore à environ 620.000 FB fin 1973. Un tel mouvement illustre par son ampleur et son accélération le déséquilibre croissant entre les recettes globales et les dépenses globales.

6. Le compte des recettes et charges (Doc. FIN/P/162) se solde par un excédent des charges sur les recettes au 31 décembre 1974 pour un montant de 634.041 FB. Ce montant comprend un excédent de charges sur recettes pour exercices antérieurs de 303.647 FB. L'excédent des charges sur les recettes pour l'exercice 1974 n'est donc que d'un montant de 330.394 FB. Mais il résulte d'un prélèvement en recettes, pour un montant de 621.284 FB, des provisions inscrites en actif au 31 décembre 1973. L'excédent net des charges sur les recettes pour l'exercice 1974 s'élève donc à un montant de 951.675 FB.
7. Ce résultat s'explique d'abord par le déséquilibre toujours croissant entre charges et recettes ordinaires. Alors que les frais généraux ont augmenté en 1974 de 25 % par rapport à 1973, les recettes ordinaires n'ont augmenté que de 100.000 FB environ soit 6,4 %. De 1.940.000 FB environ en 1973 le solde négatif ordinaire a atteint en 1974 2.875.000 FB.
8. D'une part les charges pour frais généraux ont été tributaires de l'inflation et de ses conséquences sur le coût de la vie. d'autre part les recettes ordinaires, provenant des cotisations des organisations membres n'ont pas été adaptées à la situation, le budget ayant été effectivement réalisé pour l'ensemble de l'exercice 1974 sur la base de 1973.
9. Le résultat de 1974 s'explique aussi par un certain déséquilibre entre les charges et recettes extraordinaires. Il est vrai qu'une augmentation très sensible - de l'ordre de 50 % - a pu être obtenue pour le montant de la subvention extraordinaire en 1974. Mais les recettes extraordinaires obtenues spécialement pour chacune des activités internationales qui avaient au total en 1973 couvert ces charges à concurrence de 107 %, n'ont couvert des charges du même ordre en 1974 qu'à concurrence de 22 % seulement.
10. Une comparaison plus détaillée entre les charges et les recettes extraordinaires, spécialement celles qui résultent des congrès, conférences et activités internationales du même genre, n'aurait guère de sens. Mais il est nécessaire de souligner une nouvelle fois les conclusions des derniers exercices : compte tenu du niveau actuel et du niveau prévisible à moyen terme des recettes ordinaires, et compte tenu du niveau actuel et prévisible des charges pour frais généraux, l'équilibre entre charges globales et recettes globales ne peut être obtenu qu'en multipliant les recettes extraordinaires, en particulier, développement d'activités financées à plus de 100 %.

./...

- ./...
11. Autre élément défavorable dans le compte des recettes extraordinaires de 1974 par rapport à 1973 : le fonds international de financement sur lequel 193.000 FB avaient pu être prélevés en recettes en 1973, n'a produit aucune recette en 1974.
  12. La comparaison entre le budget 1973 (1974 provisoire) et les dépenses ordinaires pour 1974 (Doc. FIN/P/160 modifié) donne le détail des hausses de frais généraux par comparaison avec le budget 1973 d'une part, avec les dépenses 1973 d'autre part. Les postes les plus sensibles sont évidemment l'article réunions et voyages, par suite de l'accroissement du nombre de réunions d'une part, l'article frais de bureau, assurances, banque et divers comme conséquence de l'inflation, d'autre part. Les montants globaux de frais généraux doivent aussi s'apprécier en tenant compte de contributions spéciales pour un montant en recettes de 290.000 FB environ.
  13. La situation des cotisations des organisations adhérentes au 31 décembre 1974 (Doc. FIN/P/159) fait apparaître une amélioration quant au nombre de Conseils nationaux qui doivent des arriérés de cotisations et quant au montant de ceux-ci. Deux Conseils ont en effet totalement régularisé leur situation. Trois autres se sont acquittés de leur cotisation en 1974 sans avoir pu régler les arriérés. Un de ces derniers a toutefois présenté des propositions précises pour un apurement définitif. La situation est par contre insatisfaisante pour un nombre trop élevé d'organisations internationales membres. Certaines d'entre elles ont toutefois présenté des propositions pour le paiement régulier de cotisations compatibles avec leur situation. La proposition de ramener les organisations membres qui ne peuvent ou ne veulent s'acquitter de leurs obligations financières au statut d'organisations associées devra être présentée ultérieurement.

## II PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1975

14. Le projet de budget pour 1975 (Doc. FIN/P/163) a été discuté avec les Trésoriers des organisations membres qui se sont réunis à deux reprises. Il se présente en déséquilibre comme il est malheureusement inévitable et habituel puisque les prévisions de recettes et charges extraordinaires ne peuvent encore y figurer, du moins avec une précision suffisante. Pour tenir compte des remarques formulées au § 9, diverses démarches ont été accomplies en 1974 et en 1975 tant auprès d'autorités officielles qu'auprès d'organismes privés à l'effet d'accroître substantiellement en 1975 le produit des recettes extraordinaires. La prévision des résultats de ces démarches est encore prématurée.
15. Les montants proposés de recettes ordinaires (cotisations des organisations membres) pour un total de 203.600 FB résultent d'une concertation avec les Trésoriers de ces organisations présents aux deux réunions convoqués par le Trésorier international. Ils se fondent sur le principe d'une augmentation générale de 25 % par

rapport à 1973. Cette augmentation est néanmoins tempérée par une adaptation à certaines situations particulières : pondération excessive de la cotisation ancienne, évolution des taux de change, etc.

16. Compte tenu des difficultés de trésorerie, un appel pressant doit être adressé à toutes les organisations membres pour qu'elles s'acquittent sans délai de leur cotisation pour 1975.
17. Les montants proposés de dépenses pour frais généraux, pour un total de 5.430.000 FB, tiennent compte de l'évolution accélérée du coût de la vie sur la base de 20 % d'augmentation des articles Réunions et voyages et Traitements et charges sociales, ainsi que de prévisions optimistes pour l'installation nécessaire du Secrétariat international dans de nouveaux locaux. Ils n'auront pas pour effet l'extension des dimensions et des moyens actuels du Secrétariat international, qui serait pourtant nécessaire pour faire face à la nouvelle ampleur du programme d'activités du Mouvement.
18. Compte tenu des montants proposés, l'ampleur du déficit à combler par des recettes extraordinaires et diverses rend véritablement urgent l'accroissement de celles-ci. La question devrait en tous cas se poser à plus ou moins bref délai de l'utilisation exclusive par l'organisation au plan international de concours provenant d'organismes officiels internationaux.

Avril 1975